Comment lire un décompte de salaire en Suisse

Un guide visuel pour comprendre les montants indiqués sur votre fiche de paie.

La fiche de paie en un coup d'œil

Exemple ci-dessous. Les montants permettent de suivre les différentes étapes du calcul du salaire.

Composant de salaire	Nombre	Taux	Sous-total	Total
Moniteur A - forfait journalier	6.50 jrs	101.55 CHF		660.00 CHF
Conducteur jour - forfait journalier	4.00 jrs	18.45 CHF		73.85 CHF
Droit aux vacances	733.85 CHF	8.330 %	61.15 CHF	
Paiement indemnités vacances				61.15 CHF
Prestations en nature - Loisirs	6.00 jrs	33.00 CHF		198.00 CHF
Salaire brut				**993.00 CHF**
Cotisation AVS	993.00 CHF	5.300 %		-52.65 CHF
Cotisation AC	993.00 CHF	1.100 %		-10.90 CHF
Cotisation LPCFam VD	993.00 CHF	0.090 %		-0.90 CHF
Déduction impôt à la source				-11.65 CHF
janvier 2026 / 30 Jours-AS / VD / A0N	2'403.00 CHF	2.410 %	-57.90 CHF	
avril - mai 2026 / 60 Jours-AS / VD / A0N	4'063.95 CHF	2.410 %	-97.95 CHF	
août 2026 / 30 Jours-AS / VD / A0N	993.00 CHF	2.410 %	-23.95 CHF	
Impôt à la source déduit 2026	-6'466.95 CHF		168.15 CHF	
Salaire net				**916.90 CHF**
Réduction prestations en nature - Loisirs				-198.00 CHF
Salaire payé				**718.90 CHF**

Salaire brut Avant les cotisations	Salaire net Après cotisations et impôt source	Salaire payé Montant versé sur le compte
993.00 CHF	**916.90 CHF**	**718.90 CHF**

À retenir : le salaire payé est inférieur au salaire net dans cet exemple, car la réduction des prestations en nature (198 CHF) est retirée du montant à verser.

1. Comprendre le salaire brut

Le salaire brut est le montant avant les différentes cotisations à retenir. Dans l'exemple, il atteint 993.00 CHF.

Ce qui peut le composer

Forfait journalier **Taux journalier × nombre de jours travaillés.** **Dans l'exemple : 101.55 chf x 6.5 jours**
Frais conducteur éventuels **Nombre de jours de conduite × taux prévu.**
Indemnités vacances **Elles correspondent à 8.33 % du salaire de base, applicable au salaire journalier et aux frais conducteur.**

Exemple du salaire journalier pour un moniteur : 101.55 CHF + 8.33 % ≈ 110 CHF par jour, vacances comprises.

2. Les prestations en nature

Le logement et les repas mis à disposition par l'employeur sont considérés comme une partie du salaire. On parle de prestations en nature.

Comme il s'agit d'un élément de votre rémunération, la loi prévoit que la valeur soit prise en compte pour le calcul des cotisations sociales, au même titre que le salaire versé en argent.

Pour le calcul des cotisations sociales, une valeur forfaitaire est ajoutée au salaire brut. La loi Suisse indique un montant forfaitaire de 33 CHF par jour lorsque le logement et les trois repas sont fournis. Ce montant ne correspond pas au coût réel : c'est une valeur officielle forfaitaire.

DANS LA PARTIE « SALAIRE BRUT »	EN BAS DE LA FICHE DE PAIE
+ 198 CHF **6 jours × 33 CHF sont ajoutés au salaire brut et soumis aux cotisations sociales.**	**– 198 CHF** **Le montant est ensuite déduit du salaire net, car il a été fourni en nature et n'est pas versé en argent.**

Important : le montant des prestations en nature n'est pas retenu comme une somme à payer à l'employé. Dans l'exemple, seules les cotisations sociales liées à cette valeur restent à sa charge.

3. Les cotisations et déductions

Les cotisations sociales et l'impôt source sont déduits du salaire brut pour calculer le salaire net.

AVS **Assurance vieillesse et survivants. L'AVS est le 1er pilier de la retraite suisse. Les cotisations sont partagées entre le salarié et l'employeur.**
AC **Assurance-chômage.**
LPCFam VD **Cotisation cantonale vaudoise destinée à financer des prestations complémentaires pour certaines familles. Le document indique une cotisation de 0.09 % pour l'employé et de 0.09 % pour l'employeur.**
Déduction impôt source **Impôt directement prélevé sur le salaire. Le taux dépend du barème officiel du canton de Vaud et le montant est reversé à l'administration fiscale vaudoise.**

4. Du salaire brut au salaire payé

1	**Salaire brut · 993.00 CHF** **Montant avant les cotisations, incluant les prestations en nature.**
2	**Salaire net · 916.90 CHF** **Salaire brut après les cotisations et l'impôt source.**
3	**Salaire payé · 718.90 CHF** **Salaire net moins la réduction des prestations en nature de 198 CHF : c'est le montant réellement versé sur le compte bancaire.**

Une question ? Pour toute question complémentaire, contactez Emilie Maghakian, responsable RH : 021 341 04 22.

Document d'information insieme Vaud. Les montants de la fiche de paie sont présentés à titre d'exemple.